



Charançon rouge

Moyens de lutte (Suite)


Lutte curative

- Deux techniques sont utilisables :
- Abattage et destruction totale du palmier
 - Assainissement (destruction de la partie infectée du palmier) avec l'application d'un produit fongicide à base de mancozèbe.

Toute intervention d'éradication, d'assainissement et traitement doit être réalisée par une personne, entreprise ou service enregistrés auprès du SRAL suivant l'arrêté du 21 juillet 2010 modifié.

Vos contacts

Pour signaler des symptômes ou déclarer vos palmiers infestés contactez-nous :



SRAL Occitanie :
04 67 10 19 50

DRAAF / SRAL Occitanie
Place Chaptal - Montpellier
<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/>



FREDON Occitanie :
04 67 75 64 48

FREDON Occitanie
Les garrigues - 8 rue des cigales
34990 Juvignac
fredon.lr@orange.fr
www.fredonoccitanie.com

Votre Mairie :



La FREDON Occitanie et ses FDGDON, qui sommes nous?

FREDON Occitanie : Fédération Régionale de lutte contre les Organismes Nuisibles en Occitanie

La FREDON est chargée du volet santé des végétaux dans le cadre de la réforme du sanitaire en France (Arrêté du 31 mars 2014). C'est un organisme à vocation sanitaire exerçant des missions de service public dans les plans de surveillance des organismes réglementés et émergents définis dans l'Arrêté du 29 janvier 2015 et du 31 juillet 2000. Elle assure ces missions avec les FDGDON qui sont section d'OVS.



Maladie et ravageurs des végétaux en Occitanie

Réglementé*

Charançon rouge du palmier

(Rhynchophorus ferrugineus)

Il est actuellement un des plus importants ravageurs des palmiers. Les adultes ont un corps orange vif avec des tâches noires, d'une longueur de 20 à 40 mm pour 12 mm de large.

- Ordre : Coleoptera
- Famille : Curculionidae
- Plante hôte : Phoenix canariensis, Phoenix dactylifera



1 cm

Répartition

Localisée

Population

Forte croissance

Nuisibilité

Forte

Lutte

Obligatoire

* Organisme dont la lutte est obligatoire, définie par un arrêté national en tout lieu et en tout temps www.fredonoccitanie.com

Ne pas jeter sur la voie publique - Crédit : photographie FREDONLR - Elaboré en Janvier 2018

Symptômes



- 1 Présence d'encoches dans les folioles
- 2 Palmes juvéniles cassées ou absentes
- 3 Effondrement brutal du "houppier" et dépérissement du palmier

Symptômes visibles toute l'année

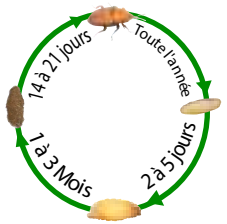
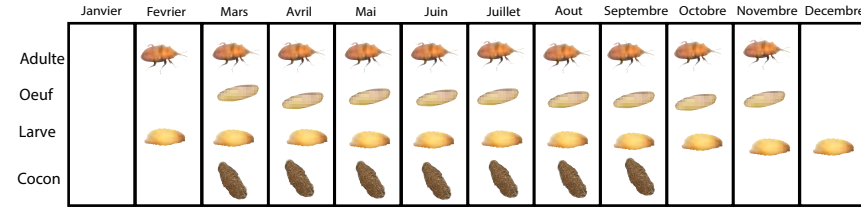
Présentation

Rhynchophorus ferrugineus ou charançon rouge des palmiers est actuellement un des plus importants ravageurs de palmiers. En France fin 2013, il était répertorié dans quatre régions : Corse, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Bretagne.

L'adulte est un coléoptère grégaire de couleur rouge vif, mesurant entre 20 et 40 mm de longueur. Il est actif de février à novembre voire toute l'année suivant les conditions météorologique.



Cycle de développement (environ 4 mois)



Le ravageur se caractérise par **plusieurs générations annuelles** suivant les conditions météo. Chaque femelle peut pondre entre 100 et 300 œufs (œuf de forme ovale et de couleur blanc crème, insérés à la base des palmes juvéniles). Ce qui donne à ce ravageur une capacité de destruction considérable

Les larves sont apodes (dépouvues de pattes), de couleur jaunâtre, mesurant jusqu'à 5 cm de longueur. Les larves consomment le coeur du palmier, creusent des caries, qui entraînent la mort brutale du palmier.

La nymphose se déroule dans un cocon constitué de fibres enroulées comme une bobine de fil, inséré à la base des palmes.



Moyens de lutte

Prophylaxie

Eviter de blesser et tailler les palmiers durant la période de vol de charançon (de février à novembre). Ces facteurs rendent le palmier plus attractif à ce ravageur.

Lutte Préventive

Dans un rayon de 100 m autour des palmiers infestés **les traitements préventifs sont obligatoires** et doivent être réalisés par une personne, entreprise ou service enregistré auprès du Service Régional de l'Alimentation (SRAL).

Deux produits sont utilisables :

- Un produit biologique à base de nématodes entomopathogènes "Sternernema carpocapsae".

Ce produit doit être appliqués par pulvérisation sur la base des palmes et au coeur du palmier suivant l'arrêté du 21 juillet 2010 modifié

- Un produit phytopharmaceutique insecticide à base de d'emamectine benzoate par injection.

Dans un rayon de 200 mètres autour des foyers une surveillance mensuelle des palmiers est obligatoire